PARTICULIERS

Plus-values des particuliers

Plus-values immobilières (MAJ le 16/02/2018)

Impôt sur le revenu et prélèvements sociaux	Taux d'imposition
Impôt sur le revenu	19 %
CSG	9,9 %
CRDS	0,5 %
Prélèvement social	4,5 %
Contribution additionnelle de financement de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie	0,3 %
Prélèvement de solidarité	2 %
Taux global d'imposition	**36,2 %**

2018-Editions Législatives-tous droits réservés